



**Travaux de maintenance sur les antennes de de téléphonie mobile  
Pose d'une nacelle au château d'eau  
rue des Delles et rue de l'Ecuto**  
Effectués par l'entreprise LOXAM ACCESS  
37 rue du Manoir de Sevigné 35000 RENNES  
**Le vendredi 25 janvier 2019 de 8h00 à 18h00**

**Le Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 28 décembre 2018 par l'entreprise LOXAM ACCESS en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de maintenance sur les antennes de téléphonie mobile rue des Delles et rue de l'Ecuto, le vendredi 25 janvier 2019 de 8h00 à 18h00.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

**Article 1er :** L'Entreprise LOXAM ACCESS est autorisée à effectuer des travaux de maintenance sur les antennes de téléphonie mobile, avec le stationnement d'une nacelle, rue des Delles et rue de l'Ecuto, le vendredi 25 janvier 2019 de 8h à 18h.

En raison de ces travaux de maintenance, la rue de l'Ecuto et la rue des Delles seront barrées, sauf aux riverains, le vendredi 25 janvier 2019 de 8h à 18h.

**Article 2 :** Une déviation dans les deux sens sera mise en place par l'entreprise LOXAM ACCESS, à partir de la Croix des Ardilliers par la route du Croissant, rue des Terres Neuvas, rue de l'Ecuto, fin de déviation.

**Article 3 :** Tout stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise LOXAM ACCESS

**Article 4 :** La matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'Entreprise LOXAM ACCESS.

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise LOXAM ACCESS 37 rue du Manoir de Sevigné 35000 RENNES.

Fait à Saint Pair sur Mer,

Le 21 janvier 2019

Le Maire,

Guy LECROISEY

